

Dr. Olivier Buirette

La semaine du 23 avril 2018 aura mis

une fois encore l'Asie au centre de l'actualité internationale avec la rencontre historique entre les chefs d'État des deux Corées dans le lieu hautement symbolique de la zone démilitarisée, DMZ, à Panmunjeom.

Ce moment important vers la voie d'une réconciliation espérée entre les deux États aux termes d'une guerre fratricide qui les a opposées de 1950 à 1953, soit il y a maintenant 65 ans, a été précédée d'une rencontre non moins historique entre le leader de la Corée du

Nord, Kim Jong-un (au pouvoir depuis 2011), et le président Chinois, Xi Jinping, aux affaires depuis 2013.

Les rapports de forces sont en effet sur le point d'être modifiés dans la région, ce qui se concrétisera sans doute par le sommet États-Unis – Corée du Nord annoncé pour juin prochain au plus tard. Où en est la Chine en 2018 ? Même si sa croissance s'est un peu « essoufflée » avec « seulement » 6,5 % par an, ce pays immense de 1 milliard 379 mil-

La « puissance calme » face à ses défis : La Chine au printemps 2018

lions d'habitants et de presque 10 millions de km², comportant des mégapoles comme la capitale Pékin ou Shanghaï qui dépassent largement les 20 millions d'habitants, est en pleine expansion et continue de progresser sur la scène économique, diplomatique et géostraté-

gique internationale. Le seul exemple des grandes villes de l'ouest, dont le développement était un des axes de la politique récente du régime chinois, est un véritable succès avec, entre autres, la tentaculaire capitale du Sichuan, Chengdu, qui a plus de 14 millions d'habitants et qui

constitue un pôle majeur d'attractivité. Autre exemple, la province du sud, le Yunnan, qui occupe une position stratégique clef puisqu'elle est frontalière avec la Birmanie, le Laos et le Vietnam. De plus, sa capitale, Kunming, avec ses neuf millions d'habitants, est en pleine expansion. Toutes ces villes fonctionnent sur le même modèle : une activité qui ne s'arrête jamais, un gigantisme dans tous les domaines, et une suractivité qui engendre le fait que le visage de ces cités change en l'espace de six mois à peine. Le nouveau

World Trade Center de Kunming, constitué de « Twin Towers » à l'américaine, de même que la dernière ligne de métro ouverte il y a à peine un an et son aéroport international totalement futuriste qui évoque la forme d'une pagode géante sont tant d'éléments qui le prouvent.

Malgré la récente polémique concernant le président Xi Jinping qui a supprimé la limite des deux mandats du chef de l'exécutif, la Chine est omniprésente

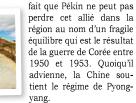
l'executit, la Chine est omnipresente sur la scène mondiale. On rappellera que celui que l'on surnomme « Xi Dada » n'est au pouvoir que depuis 2013 et que son prédécesseur, Hu Jintao, était resté au pouvoir 10 ans (de 2002 à 2012). La Chine, dont l'économie est présente partout, rencontre un certain succès dans ses investissements avec les pays d'Afrique qui semblent de loin le préf

ses investissements avec les pays d'Afrique qui semblent de loin le préférer aux anciennes puissances colonisatrices ou aux États-Unis par exemple. L'Empire du Milieu que l'on avait surnommé un temps « l'atelier du monde » fabrique par exemple à présent ses TGV et développe sa propre industrie et sa propre technologie. « La puissance calme » est désormais autonome et impressionne par sa rapidité

et son dynamisme tous ses visiteurs.

Cette sphère de prospérité, malgré les récentes tensions commerciales avec les États-Unis, pourrait sans doute continuer à se développer si certains points de tensions ne devaient toutefois subsister. Deux points principaux sont ici à mentionner:

Au nord avec le cas de la Corée du Nord et de son programme nucléaire, et le



Cependant, comme nous l'évoquions au début de cet article, la rencontre historique qui a eu lieu en avril dernier entre les deux présidents Coréens et le sommet annoncé entre le président des États-Unis, Donald Trump, et son homologue Nord-Coréen, Kim Jongun, sont prometteurs pour l'avenir.







Mireille Sadège

Rédactrice en chef Docteur en histoire des relations internationales

Depuis quelques jours, Istanbul vit au rythme du mois du ramadan. En fin d'après-midi, des tables sont installées sur les grandes places de chaque quartier de la ville où la municipalité offre des repas de l'*iftar* (rupture de jeûne). À l'approche du coucher du soleil, de longues files d'attente se forment tandis que, dans les rues commerçantes, les magasins ferment et d'autres tables sont installées à la hâte par des res-

taurants qui proposent aussi des *iftars*. Chez ces derniers, l'*iftar* n'est pas offert, mais l'ambiance reste chaleureuse et festive. Lorsque les lumières s'allument autour des minarets des mosquées d'Istanbul afin d'annoncer la rupture du jeune, les rues, les grandes avenues et les routes se vident.

On constate également l'arrêt des gigantesques embouteillages de la ville vidée de ses véhicules. On découvre alors Istanbul magnifique et majestueuse.

Partons sur une autre place, celle des meetings pour les élections anticipées turques. Pour les élections présidentielles (à deux tours), six candidats sont en lice. Parmi eux, il n'y a qu'une seule femme. Meral Akşener est la candidate du « İyi Parti » (Bon Parti) dont elle est la présidente. Elle a fondé celuici en octobre 2017 après avoir quitté le MHP (Parti d'action nationaliste). Meral Akşener est née le 18 juillet 1956, à İzmit. Enseignante puis femme poli-

Des places emblématiques

tique, elle a été dans le passé proche de Mme Tansu Çiller, la seule femme Première ministre en Turquie. Cette ancienne parlementaire a la réputation d'être une femme redoutable. Elle est, à ce jour, l'unique femme à avoir occupé le poste de ministre de l'Intérieur en Turquie. Là où Ségolène Royal en France et Hillary Clinton aux États-Unis ont échoué, Meral Akşener peutelle triompher en Turquie en devenant

la première femme présidente de la République ?

Et si l'on se rendait sur une autre place, très symbolique à Paris, où se sont déroulées les manifestations étudiantes, mais aussi des grèves générales en mai 1968, il y a précisément 50 ans ? Étrangement, on peut encore y voir des scènes sem-

blables. Vous pensez à une reconstitution historique ? Détrompez-vous ! Il s'agit bien de nouvelles contestations populaires « face à un gouvernement inflexible et un président dont la pratique du pouvoir est très verticale ». Laurent Joffrin, du quotidien Libération, décrit ainsi la politique du Président Macron : « Elle avantage les contribuables aisés, les entreprises, la finance, elle libéralise la SNCF et le marché du travail, elle est verticale, impérieuse, elle est ferme envers les zadistes, les étudiants contestataires et les immigrés ». Est-il encore possible de remporter des combats politiques sur des places emblématiques de Paris?



Ali Türek

L'affaire est frappante. Les ouvrières attaquent, dans les années 1970, le système d'ancienneté d'une entreprise. Le Tribunal du Missouri se trouve alors confronté à une difficulté : la présence cumulative de deux motifs de discrimination. Refusant catégoriquement leur analyse combinée et procédant à un travail de comparaison de manière isolée. le Tribunal écarte tour à tour le bien-fondé des motifs de discrimination que sont le sexe et la race, et prive ainsi les femmes noires ouvrières d'une protection juridique effective. L'affaire De Graffenreid dépasse, peu de temps après, les simples limites des annales iuridiques nord-américaines pour ensuite donner naissance à un nouveau concept.

En 1988, Kimberlé Crenshaw reprend cette affaire pour poser les bases de ce nouveau concept qui est l' « intersectionnalité ». Puisant ses sources dans le mouvement Black Feminism des années 1980 aux États-Unis, l'intersectionnalité apparait face à la mise en marge de certaines catégories d'individus à identités multiples dans la société et de leurs revendications au sein même des mouvements progressistes. Partant de l'idée qu'aucune catégorie sociale n'existe de manière isolée, la vision unidimensionnelle de la domination y est profondément remise en cause. L'intersectionnalité démontre binteraction simultanée de plusieurs discriminations et dominations sur les catégories. Face à cette « multitude » du social se dresse le cadre « unitaire » du droit. Et comme l'exemple de l'affaire du Missouri le montre, cela pose un problème. La question est de sa-

Essai sur un QCM juridique

voir: où exactement?

La logique du dispositif juridique anti-discrimination repose sur le traitement isolé d'un certain nombre de motifs de discrimination qui sont cités de manière exhaustive par la loi. Le cadre juridique actuel comporte des motifs rapportant à des identités unidimensionnelles et analyse ces motifs de manière distincte. Par cette logique, il crée une double rigidité : en premier lieu, la mise à l'écart et l'exclusion de protection pour certaines catégories ayant de multiples identités ; en second lieu, et en raison d'un seul choix hiérarchisé à établir, la réduction de certaines catégories à un seul caractère intrinsèque, voire essentialiste. L'identité multiple échappe à un outil juri-

L'identité multiple échappe à un outil juridique qui, actuellement dominant, propose une seule case à cocher parmi des choix multiples.

Pourtant, au fond, un fil de solutions pour la lutte effective contre les discriminations peut se trouver dans deux piliers :

D'abord, dans le droit, comme nous le montrent les travaux d'Ontorio Human Rights Commission, par l'introduction d'un critère multidimensionnel qui permettrait au juge de mener une analyse combinée de plusieurs identités, sujettes à des formes particulières de domination, au risque « d'ouvrir la boite de Pandore » que craignait tant le juge du Missouri. Ensuite, en dehors du droit par une « intersectionnalité repolitisée », pour reprendre le terme de Bilge, en tant qu'un outil de lutte « sociale » pour faire bouger l'édifice du droit et de la société. Là réside, le véritable choix « multiple ».